



La base des participations aux programmes-cadres de recherche et développement

Patricia LAURENS
Responsable de corpus, OST

La base de participation concerne les programmes-cadres de la Commission européenne. Je vous détaillerai de quelle manière nous aboutissons aux indicateurs qui vous ont été livrés.

Les indicateurs se concentrent sur trois PCRD sur la période s'étalant de 1994 à 2006. Un PCRD est un ensemble de programmes, pour certains thématiques (santé, alimentation, etc.), pour d'autres davantage transversaux (problèmes d'infrastructures, de collaboration, etc. qui concernent l'ensemble de l'Union européenne).

Le fournisseur de données est le service Cordis, qui est le service de la Commission européenne en charge du développement et de la mise à disposition des informations produites dans le cadre de la Commission européenne. Je vous encourage à consulter le site Internet de Cordis, particulièrement riche en informations relatives à la recherche et au développement au sein de la Commission européenne. Nous recevons du service Cordis des données, dont nous réalisons une actualisation chaque année. La dernière actualisation a été réalisée en octobre 2007. Les données initiales constituent la copie des données accessibles sur le site de Cordis lorsque vous opérez une recherche de fiches projets acceptées dans le cadre de la Commission européenne. Les informations concernent le projet lui-même : l'acronyme du projet, son nom développé, le programme et le sous-programme dans l'architecture du PCRD, les participants notamment le coordinateur, dont le nom est indiqué, l'organisme auquel le coordinateur appartient, un résumé du projet accepté, le type de contrat, le statut du projet, le coût demandé du projet et le coût qu'a accepté de financer la Commission.

Les fiches nous parviennent par Internet. Nous opérons une action de formatage et de mise en base des données reçues. A cette occasion, l'Observatoire des Sciences et des Techniques commence à mettre en place le travail dont il a la charge. A partir des fiches, nous constituons ainsi deux tables (deux fichiers informatiques), l'une répertoriant les projets et leur identifiant, l'autre relative aux participants de chacun des projets. Ensuite, nous procédons à l'élimination des projets en double, nous ne retenons que les projets bénéficiant d'un statut d'exécution ou achevés, nous effectuons un certain nombre d'harmonisations des informations. Enfin, si la possibilité nous en est offerte, nous complétons les données.

Les données étant entrées, nous procédons à une étape d'enrichissement. L'enrichissement s'opère de trois manières : un enrichissement thématique transversal spécifique au PCRD qui concerne la table des projets, un enrichissement géographique qui concerne la table des participants, et un enrichissement institutionnel au niveau national. A cette fin, nous avons mis en place depuis plusieurs années des nomenclatures institutionnelles qui permettent de classer les différents participants (secteur privé, secteur public qui se décompose lui-même en universités, écoles, etc.). Nous ne pouvons cependant travailler que sur l'information dont nous disposons : un champ libellé de l'organisation, qui impose une affectation parfois large de la participation (CNRS, par exemple). Généralement, l'adresse associée au nom de l'institution est en effet l'adresse du siège, les enrichissements géographiques s'en trouvant gênés.

Revenons sur les enrichissements thématiques qui ont lieu sur les projets et qui restent spécifiques à l'Observatoire des Sciences et des Techniques. Ils ont pour objet de produire des indicateurs transversaux dans les PCRD, selon treize domaines thématiques. Il existe cependant une classe de non-affectés.



Evidemment, pour les établissements, préalablement à la production des indicateurs, s'opère un repérage des participations, sur la base du nom des participants. Jusqu'à présent, le repérage était effectué par l'Observatoire des Sciences et des Techniques. L'année dernière, le repérage vous a été transmis pour validation. Nous avons énormément appris de la validation, notamment concernant des difficultés auxquelles nous remédierons pour la production des indicateurs de cette année.

Voyons à présent le calcul des données pour les établissements, avec un rappel du type d'indicateurs que nous produisons : le nombre de participations par programme-cadre, le nombre de coordinations qu'un laboratoire d'un de vos établissements a assurées dans le cadre d'un de ses projets, une répartition des participations de l'établissement dans les projets financés et acceptés par domaine thématique, etc.

Au total, dans le sixième PCRD, la France a participé à plus de la moitié des projets, en a coordonné plus de 13 % (taux en augmentation par rapport au cinquième PCRD). Elle se situe aux alentours de 11 % en termes de participations (taux en baisse par rapport au cinquième PCRD).

Je vous remercie de votre attention.